

Installation de Thierry Bonnet, nouveau Conciliateur de justice



Mardi 12 mai, aux côtés de Nancy Guiboud, Conseillère municipale déléguée à l'état-civil, Madame le Maire, Marlène Mourier, a procédé à l'installation de Thierry Bonnet, nouveau Conciliateur de Justice, en présence d'Anabelle Melka, Vice-Présidente du Tribunal judiciaire de Valence, de Jean Anière, Attaché de Justice et de Bernard Lavallée, Vice-Président de l'association des Conciliateurs de justice du Dauphiné.

Auxiliaire de justice bénévole, le Conciliateur de justice a pour mission d'aider les administrés à résoudre à l'amiable leurs différends du quotidien. Il peut intervenir dans de nombreux domaines, comme les conflits de voisinage, les désaccords entre propriétaires et locataires, les litiges liés aux biens de consommation ou encore certains différends entre particuliers. Gratuit, confidentiel et fondé sur le dialogue, le recours au conciliateur permet souvent d'éviter une procédure judiciaire longue et coûteuse, tout en favorisant des solutions équilibrées et apaisées. Par son action de proximité, il contribue ainsi à renforcer l'accès au droit et le lien social au sein des territoires.

La rencontre était ainsi l'occasion pour Madame le Maire de souhaiter officiellement la bienvenue à Thierry Bonnet qui tient une permanence en mairie tous les quinze jours, un jeudi sur deux. Son arrivée a permis de renforcer ce service particulièrement utile aux habitants. M. Bonnet intervient en renfort de Bernard Lavallée, qui assure quant à lui une permanence hebdomadaire depuis plusieurs années en mairie de Bourg-lès-Valence.

À noter également que la Drôme, comme chaque département, est dotée d'un Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), qui regroupe différents acteurs œuvrant pour l'accès au droit dans le département. Les conseils départementaux d'accès au droit permettent à toute personne de bénéficier gratuitement d'un avocat pour connaître ses droits et obligations, d'une aide dans l'accomplissement et la rédaction d'actes juridiques. Les informations sont délivrées pendant les permanences ou sur rendez-vous, lors de consultations.

Les permanences des Conciliateurs de justice :

- Chaque mercredi : Bernard Lavallée – 07 67 75 05 95
- Les jeudis par quinzaine : Thierry Bonnet – 06 26 34 13 14

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Drôme :

- Tribunal judiciaire de Valence – 2, place du Palais - BP 2113 - 26021 Valence Cedex
- 04.75.75.49.19
- cdad26@gmail.com
- <https://www.cdad26.fr/>